

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
VU le Décret N°440/PR du 21 décembre 1967,
portant formation du Gouvernement Provisoire ;
VU le Décret N°206/PR/CAB/MAID du 22 juillet 1961,
portant nomination de Mr Innocent ADOTEVI en qualité
de Préfet par intérim du Département du Sud ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Est et demeure rapporté le décret N°206/PR/CAB/MAID du 22 juillet 1961, nommant Mr Innocent ADOTEVI Préfet par intérim du Département du Sud.

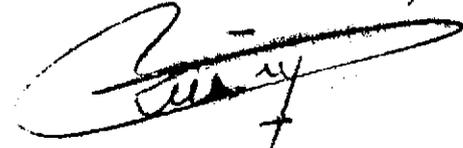
Article 2 - Mr Innocent ADOTEVI est maintenu à la disposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité.

Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

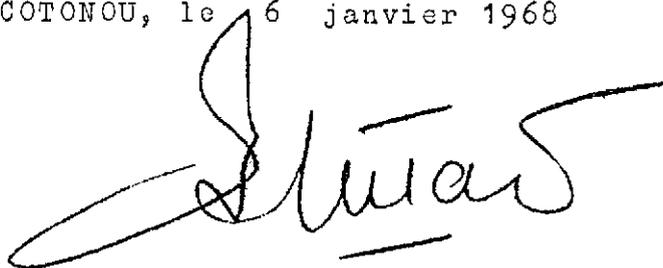
Fait à COTONOU, le 6 janvier 1968

par le Président de la République,

Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Sécurité,



Capitaine Barthélémy OHOUEMS



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Ampliations :
PR 4 - MAIS 6 - Intéressé 1 - DP 2
CS 6 - IAA 2 - SGG 4 - Gde Chanc. 1
DGAJL 2 - DB-CF-DC-Soldo 4 - DAI 4
Trésor 4 - JORD 1.